

---

## MUNICIPALITE

### REPONSE ECRITE

à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Anne Cherbuin relative à  
la réduction des emballages dans la Commune de Renens

Renens, le 13 février 2017

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance du Conseil communal du 17 novembre 2016, Mme la Conseillère communale Anne Cherbuin a déposé une interpellation concernant la réduction des emballages dans la Commune de Renens.

La Municipalité et le service Gestion urbaine-Développement durable, en charge de la gestion des déchets, ne peuvent qu'abonder dans le sens des signataires de l'interpellation. Si effectivement les Suisses sont les plus grands producteurs de déchets par habitant, ils ne sont néanmoins pas les plus grands pollueurs. En effet, chaque catégorie de déchets est, soit recyclée en matière première, soit hautement valorisée thermiquement grâce à des usines de valorisation thermique et électrique telle que Tridel en ce qui concerne la Ville de Renens.

Nonobstant ces faits, la réduction des emballages et plus particulièrement des sacs plastique en bout de caisse ainsi que les emballages de produits alimentaires reste une action prioritaire de la gestion des déchets défendue dans la Ville.

A titre indicatif, le Renanais produit 315 kg par habitant pour un taux de recyclage chiffré à 59 %, alors que la moyenne cantonale est de 410 kg par habitant pour un taux de recyclage de 57 %.

Fort de ce constat, la Municipalité peut répondre de la manière suivante aux signataires de l'interpellation.

1. La Municipalité pense-t-elle mener une action de sensibilisation à ces pratiques auprès des commerçants de Renens ?

Pour les commerçants, maraîchers et autres producteurs installés sur la place du Marché, plus de 90'000 sacs biodégradables ont été distribués ces trois dernières années afin d'inciter la population à utiliser ce contenant en lieu et place des sacs plastique qui souillent souvent les déchets compostables dénaturant le compost et la méthanisation de cette matière valorisée en biogaz.

A noter que les deux enseignes orange ont aboli tout dernièrement la distribution gratuite de sacs plastique en bout de caisse, ce qui va complètement dans le sens des recommandations des communes en général.

2. Proposer des sacs d'emballage et non les donner d'office.

Dans ce sens, la Municipalité propose d'être le porte-parole de cette problématique en écrivant au périmètre de la gestion des déchets (Valorsa) ainsi qu'à l'usine de méthanisation (EcoRecyclage) afin de rallier les 101 communes vaudoises du périmètre. Un courrier émanant de Valorsa aux grands distributeurs visera l'ensemble des institutions vaudoises pour une information et une sensibilisation à large échelle.

3. Proposer des marchandises en vrac (par exemple dans le domaine des aliments, fruits et légumes non emballés, fromage à la coupe, etc.).

La Municipalité n'a que peu d'influence sur la composition des produits proposés au détail par les grands commerces. Cette donnée est conditionnée par l'offre et la demande. La Municipalité peut par contre sensibiliser sa population à consommer des aliments en vrac par des articles promotionnels dans les différents moyens d'informations à sa disposition, comme le Carrefour Info, le site internet et sa page Facebook, ce qu'elle ne manquera pas de faire.

De plus, dans le courrier envoyé à Valorsa, il sera précisé que la demande consiste également à promouvoir la vente en vrac et la mise à disposition de sacs biodégradables à proximité de ces étalages en lieu et place des sacs plastique.

4. Accueillir avec bienveillance les consommateurs se munissant de leurs propres contenants et afficher un panneau explicatif.

Un courrier spécifique sera adressé aux quatre plus grands distributeurs installés sur le territoire communal, soit Migros, Coop, Aldi et Lidl. La Commune proposera un partenariat "Commerçant-Ville de Renens" qu'il sera possible de relayer dans les médias et les canaux d'informations communaux. Une action de "Sac à vrac" sera également organisée par le Service en charge du dossier lors de la semaine européenne du développement durable qui se déroulera fin mai 2017.

5. Faire acheter par les bibliothèques de notre commune des ouvrages de sensibilisation aux bonnes pratiques environnementales.

A cet effet, la Municipalité a déjà pris contact avec la responsable des bibliothèques. Une première entrevue a été agendée afin d'organiser cet automne un événement pour présenter ces différents ouvrages achetés en présence du responsable environnemental et, par exemple, d'un représentant de l'Association suisse Zéro déchets, nommée Zero Waste Switzerland, ou d'une autre personnalité traitant cette problématique.

—

Bien que les différentes interrogations et réflexions relevées par l'interpellation ne soient pas toutes du ressort de la Municipalité, celle-ci considère avoir répondu dans la mesure de ses compétences à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Anne Cherbuin, déposée au Conseil communal en date du 17 novembre 2016, relative à la réduction des emballages dans la Commune de Renens.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:



Jean-François CLEMENT

Le Secrétaire municipal:



Michel VEYRE